



# COMPTE ADMINISTRATIF 2022

## CRECHE MULTI ACCUEIL

## ✚ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
Services généraux	18 858 €	14 848 €	79%
Matériels pédagogiques	1 500 €	3 816 €	254%
Couches	7 000 €	3 563 €	51%
Alimentation	29 000 €	25 494 €	88%
Charges de structure	10 900 €	14 988 €	138%
Charges de personnel	717 000 €	703 593 €	98%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>784 258 €</b>	<b>766 301 €</b>	<b>98%</b>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 766 301 € en 2022 et sont réalisées à 98 %.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 7 % entre 2021 et 2022 (+ 50 828 €) suite à l'augmentation de la masse salariale, des charges de structure et de la fréquentation importante réalisée sur cet exercice.

Les dépenses de personnel en représentent la grande partie avec 92 %. Celles-ci augmentent en raison :

- de l'augmentation du SMIC (0,9 % en janvier ; 2,65 % en mai ; 2,01 % en août) et du point d'indice pour les agents publics (+3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022),
- du remplacement des 2 agents techniques (restauration et entretien) en maladie depuis plusieurs mois,
- et à l'embauche d'un agent à 50 % pour renforcer l'équipe.

Les **dépenses de structure** ont fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent (+88%) en raison du coût de l'énergie (électricité et pellets). Elles représentent 2% des dépenses totales de fonctionnement.

Les autres charges liées à **l'alimentation et à la fourniture de couches** sont fonction de la fréquentation. Elles ont augmenté en raison de la fréquentation importante en 2022 et de la hausse du coût des denrées.

Les **matériels pédagogiques** enregistrent les dépenses liées aux activités et animations.

Les services généraux retracent les charges administratives et autres frais liés au fonctionnement (assurance, formation, vêtements de travail frais bancaires, ...).

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
Familles	170 000 €	171 883 €	101%
PSU - CAF et MSA	308 000 €	359 591 €	117%
Aide Covid	- €	32 757 €	%
CEJ / CTG	- €	45 346 €	%
Commune	240 000 €	200 000 €	83%
Autres recettes	6 000 €	28 545 €	476%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>724 000 €</b>	<b>838 124 €</b>	<b>116%</b>

Les recettes de fonctionnement représentent 838 124 € et sont réalisées à hauteur de 116%. Ce dépassement s'explique par la perception de recettes non connues au moment du budget : aide covid, CTG, la réévaluation du barème de la PSU et de la forte fréquentation de la structure générant des recettes supplémentaires.

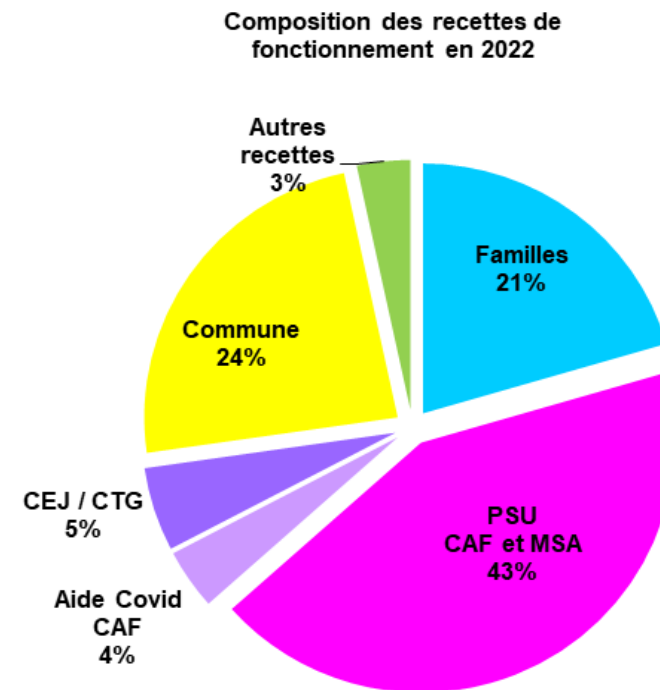
L'activité du multi accueil s'établit à 93 003 heures facturées aux familles :

- o 55 heures pour la Halte Garderie.
- o 92 948 heures pour l'accueil permanent collectif et familial
  - 40 675 heures en familial
  - 52 273 heures en collectif

L'activité a progressé de 5,8 % par rapport à l'exercice précédent et atteint son plus haut niveau d'activité depuis l'ouverture de la structure en 2014. Le recrutement d'un 0,5 ETP en fin d'année a permis de répondre à des besoins de garde supplémentaires.

La participation des familles de 171 883 € représente 21 % des recettes du budget global.

La prestation de services des partenaires perçue sur cet exercice s'élève à 359 591 €, elle enregistre le solde de la PSU 2021 et les acomptes 2022. Elle est en augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de :



- l'augmentation de l'activité et des heures facturées en 2022
- le barème de PSU appliqué est de 5,95 € / heure en 2022 (5,72 € en 2021). Ce taux a fait l'objet d'une réévaluation par la CAF de 3% en cours d'année en raison de la forte inflation. Le barème initial annoncé était de 5,78 €/h.

A noter que plus de 99 % des actes ouvrant droit au versement de la prestation de service (PSU) relèvent du régime général de la CAF, et le solde de la MSA.

Le solde de l'aide « Covid » a été versé par la CAF en juin 2022 pour un montant de **32 757 €**.

Au total, cette Aide s'est élevée à **117 649 €** versé en 3 fois (2020 / 2021 / 2022) sur la base d'une indemnisation de 27 € / jour pour chaque place fermée ou non pourvue suite aux restrictions sanitaires et un bonus de 10 € / jour par place ouverte et occupée durant la période de déconfinement.

La dotation du **Contrat Enfance Jeunesse** enregistrée sur cet exercice s'élève à **45 346 €** : elle est constituée du solde 2021 (5 034 €) et de l'acompte 2022 sur la **Convention Territoriale Généralisée** (40 312 €).

Les **autres recettes** s'élèvent à **28 545 €** et représentent :

- les indemnités perçues par les assurances statutaires et la CPAM (18 878 €) en fonction du personnel absent,
- la reprise de la provision pour les créances impayées ( 7000 €),
- la subvention du Département de 1 200 € pour le financement de l'analyse des pratiques
- le FCTVA pour 1 465 €.

**La subvention d'équilibre de la commune représente 24 % de la totalité des recettes.** Elle avait été abondée fortement en 2022 pour tenir compte des éléments suivants :

- le déficit de l'exercice 2021 fortement impacté par le covid, qui a nécessité un prélèvement sur les excédents antérieurs
- le versement de la CTG de 2022 qui devait être décalé sur l'exercice 2023
- l'augmentation des dépenses liées à l'énergie, à l'augmentation de la masse salariale.
- la nécessité de constituer une trésorerie suffisante

Une subvention communale de 240 000 € avait été inscrite au budget. Au vu des premières données d'activités et des versements inattendus et anticipés de la CAF concernant le solde de l'Aide Covid et le versement de l'acompte 2022 de la CTG, le solde de la subvention d'équilibre n'a pas été versé.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Subvention commune</b>	200 000 €	135 000 €	65 000 €	115 000 €	115 000 €	125 000 €	100 000 €	200 000 €

## LES INVESTISSEMENTS

	Budget	Réalisé
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT - Matériels</b>	3 840 €	927 €
<b>RECETTES D'EQUIPEMENT - FCTVA</b>	1 466 €	855 €

Il s'agit des dépenses de matériel de puériculture et d'équipement pour la structure. Cette année les dépenses d'équipement se sont élevées à 927 € : sièges et coffre de jardin.

Ces dépenses ont été financées par le FCTVA pour 548 € et par l'excédent et le virement de la section de fonctionnement.

## LE RESULTAT

L'exécution du budget 2022 prévoit un résultat disponible de **132 080 €** à la fin de l'exercice et sera reporté sur le Budget 2023 en recettes de fonctionnement.

Ce résultat de clôture est très satisfaisant et a permis de réduire la subvention d'équilibre de la commune sur le prochain budget.